CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E82427** **VALABLE JUSQU'AU** **09/12/2026**

ÉDITÉ LE 04/11/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1994

Forme juridique : SAS

Capital : 8 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CASTRES

Siret : 393 855 523 00022

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 7116933

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 7354739004

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 7354739004

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2025

Raison sociale : SARL ENTREPRISE RAVAILHE PERE ET FILS

768 AVENUE DE CASTRES
81210 ROQUECOURBE

Téléphone : 05 63 75 80 69 **Fax :**

Portable : 06 10 19 80 00

Responsabilité légale :
RAVAILHE FRANCK PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : sarlravailhe@hotmail.fr

Effectif moyen : 3 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 645 096 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrages en béton armé (Technicité courante)	3	22/05/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.